



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 33107

Texte de la question

M. Jean-Paul Bacquet attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le projet de réforme de la classe de seconde du lycée. En effet, les inquiétudes portent principalement sur le projet de disparition de la matière sciences de la vie et de la terre comme discipline obligatoire. Cette suppression s'avère particulièrement injustifiée dans un monde actuel où près des deux-tiers des enjeux individuels et de société ont trait directement ou indirectement à ce domaine. La vie et la terre sont au coeur des enjeux environnementaux, de santé, de gestion de l'eau, des ressources énergétiques et alimentaires. À ce titre, notre pays se doit d'être à la pointe de la recherche fondamentale et appliquée ; or la plupart des innovations scientifiques et technologiques s'appuient sur les domaines de la biologie et de la géologie. On ne saurait également négliger l'appétence des lycéens pour cette matière permettant de comprendre le fonctionnement du vivant et son environnement. La culture scientifique étant nécessaire à tout citoyen, la méconnaissance de données sur le corps peut entraîner des dépenses supplémentaires de santé publique. Enfin, la fin de l'enseignement obligatoire entraînera bien évidemment des suppressions de postes importantes. Il lui demande donc d'indiquer s'il entend maintenir l'enseignement des sciences de la vie et de la terre comme matière obligatoire.

Texte de la réponse

Le 21 octobre 2008, le ministre de l'éducation nationale a présenté la nouvelle organisation des enseignements de la classe de seconde qui comportera trois grands ensembles : des enseignements généraux de tronc commun, sur une durée totale de 21 heures : le français, les mathématiques, deux langues vivantes obligatoires, l'histoire-géographie, les sciences expérimentales et l'éducation physique et sportive ; six heures d'enseignements complémentaires proposés sous forme de modules à choisir parmi les domaines suivants : humanités, sciences, sciences de la société et technologies ; un accompagnement personnalisé de trois heures hebdomadaires. Les sciences expérimentales qui concernent aussi bien la physique-chimie que les sciences de la vie et de la terre, restent donc un enseignement obligatoire en classe de seconde. Elles peuvent également être choisies par les élèves dans le cadre des enseignements complémentaires.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Bacquet](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (4^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33107

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 octobre 2008, page 8944

Réponse publiée le : 2 décembre 2008, page 10475